



CSE réseau • 3

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Février 2023

SOMMAIRE

- Réponses de la direction concernant le rapprochement des réseaux France 3 et France Bleu
- Compte-rendu de la commission des antennes numériques et linéaires et de l'information locale et régionale du 16 février 2023
- Information sur le projet de déploiement du nouvel outil de gestion des programmes et des antennes de France Télévisions
- Alerte pour risque grave à France 3 Pays de la Loire du 5 octobre 2022
- Compte-rendu de la CSSCT du 2 février 2023
- Compte-rendu de la commission emploi-formation du 20 février 2023
- Vie du CSE

Réponses de la direction concernant le rapprochement des réseaux France 3 et France Bleu

D'entrée de jeu, FO s'est interrogé sur l'origine de la fuite. Car normalement, ce genre de documents « ne tombent pas du camion tout seuls ».

En CSE central extraordinaire le 14 février dernier, beaucoup de choses ont été dites. Retrouvez le compte rendu de FO en cliquant [ICI](#) !

En CSE Réseau, la direction a réitéré son attachement à la singularité des 2 médias : « *l'idée est juste de faire de la coopération renforcée sur des sujets de sport, de patrimoine, ou d'événementiel* ».

Sur le label commun : « *il ne s'agit pas d'en créer un, puisqu'il existe déjà : il s'agira de proposer ICI matin, ICI 12/13, ICI 19/20, ICI étant le label de la proximité* ».

Redit également avec force, le fait que les reporters en résidence de France Bleu n'ont pas vocation à participer à la fabrication de l'information : « *je n'y suis pas favorable, et ce n'est pas le sens de l'histoire* » a affirmé le directeur du Réseau. « *Ces choses-là n'auront aucun impact sur l'info : ça n'a pas de sens* » a-t-il ajouté.

Il est favorable, en revanche, à l'idée de se calquer sur le maillage de France Bleu, quand nous pouvons le faire !

Devant le scepticisme des élus, le directeur du Réseau a précisé que « *si l'objectif était la fusion, la présidente l'aurait écrit... d'autant plus facilement qu'elle y est favorable ! Là, si elle ne l'a pas écrit, cela veut dire quelque chose !* ».

Quant à lui, il dit qu'il « *n'est pas l'architecte d'une maison qui va s'écrouler* ». « *Je suis comptable de l'héritage de ce que nous faisons pour les équipes* ».

Du côté des élus, un petit historique des précédentes étapes depuis 2017/18 a été effectué :

- le projet de triplement des programmes, alors que Françoise Nyssen était ministre de la Culture
- le grand projet « régionalisation » de mars 2021 (avec un objectif de restitution d'avis pour octobre 2021)
- le recul de la restitution de l'avis sur ce projet « régionalisation » au printemps 2022
- l'injonction de l'Etat pour la création d'un numérique commun entre France 3 et France Bleu (qui n'a pas totalement abouti à ce jour !)
- le projet Tempo, en juillet 2022
- et enfin, l'affaire de cette note !

Au total, tout cela laisse une impression de confusion totale ! Et c'est un devoir de la direction de devoir clarifier tout cela.

Cette note, écrite au futur, donne un côté inéluctable. En plus, il y est évoqué la notion « d'économies d'échelle », et il est curieux que le CA n'ait pas validé la démarche : il n'a pas été consulté avant les engagements évoqués par cette note.

Le directeur du Réseau a redit que, lors du CSE de janvier, il y avait en chantier un « *document de réorientation de la régionalisation, avec des coopérations renforcées avec France Bleu* ».

Certes !

Mais pour les élus, rien n'empêchait qu'un point d'info plus précis ne soit tenu avec les détails contenus dans cette note, avant que celle-ci soit adressée à la ministre.

Ils ont mandaté le secrétaire pour que le CSE se joigne aux différentes démarches examinées par le CSE central (par rapport à cette note, et les conséquences sur le projet Tempo).

Compte-rendu de la commission des antennes numériques et linéaires et de l'information locale et régionale du 16 février 2023

JT communs

Lors de la commission, la direction a confirmé qu'elle souhaitait une baisse des JT communs dès 2023 pour plus d'hyper-proximité. Elle a demandé aussi que nos actions sur le sport avec notre personnel soient augmentées ainsi que les extérieurs (plutôt que des plateaux en studio). On doit aussi conquérir les téléspectateurs le week-end.

Pour trouver des économies, peut-être faut-il envisager moins de PAE, plus d'interrégionalisations car certains sujets peuvent convenir à plusieurs régions (ex : sujet sur la Méditerranée). La direction indique que les perspectives sont une présence sur le terrain plus forte et comprend l'inquiétude des salariés qui redoutent de ne plus être à la hauteur des demandes de techniciens qualifiés s'ils ne feraient plus que des JT.

La direction dit vouloir donner des perspectives de création aux salariés notamment en produisant des magazines de découverte en production interne.

Isabelle Staes a complété en indiquant « qu'il est important de mutualiser les sujets uniquement lorsqu'il y a une pertinence ».

« Ici au salon » du 27 fév au 3 mars 2023

C'est un 18h30 en direct du salon de l'agriculture

Ce choix éditorial a été fait car c'était une période de vacances scolaires (avec donc de nombreuses rediffusions envisagées). Cette opération a déjà été faite mais par des productions extérieures alors que cette fois, tout va être fabriqué en interne.

"Ici on s'adapte" :

C'est un module web en test en Nouvelle Aquitaine, de type « journalisme de solution ». En l'occurrence par une journaliste de France Bleu, 1 jour de tournage avec un kit UTS, un jour de montage via le logiciel « Première » par une éditrice Web F3.

La direction l'apprend et annonce : « cette expérimentation s'arrêtera si elle n'est pas cadrée par les accords ».

TIKTOK :

140 collaborateurs seront formés par groupes de 8 en visio. La direction est favorable à ces formations pour une utilisation correcte.

Les élus ont pointé du doigt que ce réseau, contrôlé par les chinois, est en total contradiction avec les procédures de sécurité mises en place via FTV. La direction a répondu qu'elle partageait cette opinion : elle préfère évidemment diffuser sur ses propres plateformes.

Par contre, elle a rappelé son souhait de toucher le plus grand nombre de téléspectateurs et qu'il faut trouver des solutions. Isabelle Staes rappelle que les contenus sont certifiés, ce qui permettrait d'ouvrir les jeunes à de « vraies informations ».

Quid de la qualité des produits diffusés ?

Comment faire des produits propres avec du son et de la vidéo de qualités sur plusieurs réseaux sans moyens supplémentaires ?

Le 28 mars une prochaine commission de la CASAR abordera l'organisation de ce projet numérique.

La vidéo a été remise au cœur de ces publications et ces discussions seront à faire lors de la prochaine commission d'antenne.



[Ci-joint- le CR commission antenne](#)

Information sur le projet de déploiement du nouvel outil de gestion des programmes et des antennes de France Télévisions

Le projet Sherlock a été présenté dans le cadre d'une information-consultation lors du CSE central du 08 juin 2022 et l'avis a été recueilli le 19 octobre 2022.

Le projet, connu sous le nom de « Sherlock », vise à remplacer 3 outils « maison » (Oscar Argos et Trafic), à inclure le numérique et à mettre en place une solution éprouvée et reconnue sur le marché.

Les objectifs de ce renouvellement d'outil sont de bénéficier d'une solution unique et mutualisée entre le réseau, le siège et les outre-mer. L'objectif final est d'harmoniser les processus tout au long du cycle de vie du programme.

La bascule se fera sur 3 semaines au siège en 2023 avec pendant cette période des outils qui travailleront en parallèle. Sur le réseau, le déploiement est prévu en 2024.

Plusieurs formations adaptées aux métiers concernés sont prévues à l'université de FTV.



[Ci-joint la note d'information sur Sherlock](#)

Alerte pour risque grave à France 3 Pays de la Loire du 5 octobre 2022

Suite à une alerte pour risque grave en octobre 2022 concernant le service vidéo de Nantes, le CSE a voté une résolution afin qu'une commission d'enquête paritaire, accompagnée d'un expert, puisse mener une investigation sur la situation du service.

Après restitution, on constate des risques psychosociaux tels que la perte de sens au travail et la qualité empêchée. En effet, les techniciens ont tout d'abord perdu le CCR en 2018 puis les émissions "Vous êtes Formidables" ont été externalisées : ce manque d'activité a conduit à cette situation dégradée. FO rappelle à la direction sa responsabilité de donner du travail à ses salariés.

A noter également d'importantes modifications du travail effectif des techniciens vidéo qui ont dû s'adapter à marche forcée aux nouveaux outils et méthodes.

Enfin, ce rapport d'enquête pointe clairement de l'irrespect de certains salariés envers la technique et un manque de soutien des managers opérationnels. Il est grand temps de rappeler le "Bien vivre ensemble" à Nantes.

Néanmoins, le débat qui suit amène la Direction à faire plusieurs annonces. Notamment, renforcer en termes d'ETP les mono antennes comme celle de Pays de la Loire. Un travail sera mené sur l'opportunité de créer un poste d'infographiste si le besoin est avéré.

Bien que tout le monde se félicite de la bonne conduite de cette enquête en commun, nous faisons remarquer qu'il est dommage d'avoir attendu que la situation se dégrade au point de mettre en danger la santé des salariés. Nous rappelons son obligation à l'employeur en matière de Santé & Conditions de travail.

Les élus ont voté une résolution qui réclame un calendrier à très court terme de mise en application des différentes préconisations tirées de cette enquête.

Compte-rendu de la CSSCT du 2 février 2023

Bilan ACCA

La présentation du bilan 2022 des psychologues du travail (ACCA) montre que la charge de travail, les conflits avec les collègues et avec la hiérarchie sont les trois premières causes d'appel des salariés. 236 entretiens ont eu lieu en 2022.

Les régions qui ont le plus sollicitées ACCA sont l'Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Grand-Est. La CSSCT avait déjà demandé que certains indicateurs soient rajoutés (Facteur Golac, répartition des entretiens par catégorie de métier, ...). Plus le diagnostic est précis, plus les préconisations sont adaptées et efficaces.

Bilan Responsage

Le bilan des assistantes sociales 2022 (Responsage) nous a été présenté. 214 salariés ont été accompagnés contre 132 en 2021. Les femmes représentent 60 % des demandes. Les 3 causes principales de sollicitations sont la santé et le travail (30 %), puis les problèmes des aidants familiaux (20%) suivis par le logement. Deux années de suite que le thème de « la santé et le travail » arrive en pole position, son pourcentage a même augmenté.

En 2020 et 2019 la première préoccupation concernait le budget. La présence sur site des assistantes sociales reste à la discrétion des RRH. Nous déplorons cette méthode avec des règles imprécises et appliquées de façon trop aléatoire selon les antennes.

Les élus rappellent que le salarié n'a pas à demander à son RH pour avoir un rendez-vous avec une assistante sociale sur des sujets personnels.

Vidéographie Nancy

En 2018, la direction a décidé de réorganiser le service vidéographie de Nancy sans concertation avec les salariés du service. Ceux-ci ne comprennent pas le sens de cette réorganisation qui selon eux ne fonctionne pas. La direction a mis en place des ateliers afin d'expliquer la nouvelle organisation. Ceux-ci ont été boycottés par les salariés. Les élus rappellent qu'un projet a peu d'avenir si les salariés ne sont pas consultés et associés. Les élus ont demandé qu'un diagnostic soit mis en place avec ACCA, la direction a fini par accepter. A suivre...

Plan de prévention Maquillage / Gardiennage

Les plans de prévention sont censés identifier les risques interférents, c'est-à-dire qui résultent de la présence de personnels et de matériels d'entreprises différents sur un même lieu de travail. Ceux-ci sont obligatoires pour tous les prestataires.

La direction nous a fourni des plans de prévention ni fait ni à faire et a reconnu qu'il y avait un vrai travail à faire au sein du réseau. Les documents ne disposent d'aucune information sur la description des prestations et du matériel. Il est important que les documents relatent le travail prescrit et le travail réel effectué.

Les élus demandent à ce que les plans de prévention soient travaillés avec des représentants du personnel comme le prévoit la réglementation et que les RPS des salariés extérieurs soit pris en compte.



[Ci-joint le CR de la CSSCT](#)

Compte-rendu de la commission emploi-formation du 20 février 2023

L'objectif est d'avoir un premier aperçu des effets de la RCC sur l'emploi dans le réseau France 3. Nous y verrons plus clair lors de la prochaine commission de suivi de la RCC (qui sera en quelque sorte un « bilan »). A ce stade, l'évolution de l'emploi s'entend tous départs et recrutements confondus (et ne prend pas en compte spécifiquement les remplacements des postes libérés par la RCC).

Au total, il a été constaté pendant la période 2019/2022 467 départs RCC dans les antennes du Réseau France 3.

Autres chiffres : la commission emploi formation a constaté une baisse des effectifs dans le réseau depuis décembre 2018 :

- 260 postes au 31 décembre 2022
- 335 postes au 31 janvier 2023

Mais sont inclus dans cette baisse d'effectifs, les 60 salariés PTA de Paris Ile-de-France transférés au Siège !

Si l'on prend en compte le principe selon lequel un remplacement serait effectué pour 2 départs (à l'échelle de l'entreprise), les 467 départs devaient donc donner lieu à une baisse de 233,5 postes et à 233,5 remplacements en CDI.

Si l'on regarde la baisse d'effectifs au 31 décembre 2022 (avec le chiffre de 260), et si l'on retranche les 60 postes de Paris Ile-de-France transférés au Siège, on parvient alors à une baisse d'effectifs de 200 postes : nous avons remplacé 33,5 postes de plus par rapport aux 233,5 (correspondant à 1 remplacement sur 2).

En revanche, si l'on regarde la baisse d'effectifs au 31 janvier 2023 (avec le chiffre de 335), et si l'on retranche les 60 postes de Paris Ile-de-France transférés au Siège, on parvient alors à une baisse d'effectifs de 275 postes : là, nous avons remplacé 41,5 postes de moins que les 233,5 (correspondant à 1 remplacement sur 2).

Si l'on regarde à présent l'approche en ETP, l'emploi permanent recule de 269,3. Soit 209,3 ETP une fois déduits les 60 ETP de Paris Île-de-France partis au Siège !

L'emploi non-permanent augmente quant à lui de 84,7 ETP.

On peut donc parler de recul de l'emploi à hauteur de $269,3 - 84,7 = 184,6$ ETP.

Ou plusieurs à hauteur de 124,6 ETP une fois déduits les 60 ETP de Paris Île-de-France partis au Siège !

Entre décembre 2021 et décembre 2022, l'emploi permanent a reculé de 33,2 ETP tandis que l'emploi non-permanent a augmenté de 42,7 ETP laissant un solde positif en ETP sur les antennes de 9,5 ETP.

Si l'on distingue l'analyse entre les PTA et les journalistes, nous avons pour les PTA un recul de l'emploi de 106,7 ETP, qui se détermine comme suit :

- L'emploi permanent baisse de 211,6 ETP dont 60 de Vanves vers le siège (soit -151,6 ETP)
- L'emploi non-permanent augmente quant à lui de 44,9 ETP.

Entre décembre 2021 et décembre 2022, l'emploi permanent a reculé de 30,1 ETP tandis que l'emploi non-permanent a augmenté de 29,2 ETP laissant un solde négatif en ETP sur les antennes de 0,8 ETP.

Du côté des journalistes, l'emploi entre décembre 2018 et décembre 2022 est en baisse de 17,9 ETP, qui se déterminent comme suit :

- Nous constatons un recul de l'emploi permanent de journalistes de 57,8 ETP sur la période 2018/2022 ;
- L'emploi non-permanent augmente quant à lui de 40 ETP.

Entre décembre 2021 et décembre 2022.

L'emploi permanent a reculé de 3,3 ETP tandis que l'emploi non-permanent a augmenté de 13,6 ETP laissant un solde positif de ETP sur les antennes de 10,4 ETP.

La commission emploi formation a effectué ensuite un examen direction régionale par direction régionale.

Retrouvez tous les détails dans le compte rendu du président de la commission, en cliquant ci-dessous :



[Ci-joint le CR de la commission Emploi et formation](#)

Vie du CSE

Présentation du budget prévisionnel 2023 du CSE

Ce budget se compose de 2 enveloppes :

- 913.617 € à l'échelle centrale
- et 637.085 € prévus pour les activités gérées par les commissions locales.

Les subventions sont en nette baisse : en l'occurrence de 165.000 € cette année par rapport à l'an dernier !

Cela s'explique par la baisse du nombre de salariés, et l'effet est d'autant plus fort que désormais, l'accord RCC (qui prévoyait un maintien des dotations sur la base des effectifs 2019 durant toute la durée de la RCC) a pris fin le 31 décembre dernier.

Les enveloppes locales peuvent s'avérer trop faibles, en particulier dans les « petites » antennes, et la seule façon d'y remédier serait de décider de réduire l'enveloppe pour ce qui est fait en central.

Par exemple, l'enveloppe pour la Picardie passerait, si tout reste en l'état, de l'ordre de 25.000 € à 19.000 €. Autre exemple, avec une plus grosse antenne : Toulouse passerait quant à elle de l'ordre de 50.000 à 38.000 €. Ce qui change beaucoup de choses !

A ce jour, les principaux postes en central sont :

- les chèques vacances (pour 160.000 €)
- les chèques culture (pour 190.000 €)
- les cadeaux de Noël (pour 121.290 €)
- les chèques rentrée scolaire (pour 150.000 €)
- et les frais liés au patrimoine du CSE (pour 150.000 € également)

Parmi les questions, faut-il, par exemple, maintenir les chèques vacances ?

Si oui, faut-il en garder la valeur (actuellement de 250 €) ? Et l'accessibilité telle qu'elle fonctionne aujourd'hui (en termes de cumuls notamment) ?

Tous ces sujets vont donc devoir être reconsidérés. Des débats devront être engagés en commission « activités sociales et culturelles » et en CSE.

FO souhaite que les salariés soient consultés afin que les élus connaissent leurs souhaits...même si ceux-ci seront peut-être divergents. En n'oubliant pas que, avant l'existence du CSE Réseau (fin 2018), les habitudes n'étaient pas les mêmes d'une antenne à l'autre (notamment au niveau des chèques vacances ou des subventions d'hébergement). Or, désormais, les offres doivent être harmonisées pour l'ensemble des salariés du Réseau. Ce qui impose des choix d'autant plus drastiques que le budget est plus faible !



[Ci-joint budget](#)

Règlement intérieur

Depuis sa création fin 2018, le CSE ne dispose toujours pas de règlement intérieur à ce jour.

Son adoption s'est révélée impossible tout au long du premier mandat.

Par la suite, la direction avait proposé que ce sujet soit lié à une négociation sur le fonctionnement du CSE, négociation qui n'a toujours pas été engagée à ce jour.

C'est la raison pour laquelle le CSE, souhaitant prendre ses responsabilités, décide d'engager un travail, avec l'assistance d'un avocat spécialisé sur cette question.

Les élus ont donc adopté à l'unanimité une résolution pour mandater le secrétaire en ce sens, et faire appel à cet avocat spécialisé.

Information sur l'actualité du CIORTF

Les élus ont pris connaissance des retours suite aux réunions plénières du CI ORTF des 10 mai, 30 juin, 28 septembre 2022 et 1er février 2023.

Le comité est devenu un « CASCI » (comité des activités sociales et culturelles inter-entreprises). Il a conservé la marque CIORTF.

L'assemblée plénière compte 29 membres issus des CSE des 3 entreprises France Télévisions, Radio France et l'INA. Parmi ces 29 élus, 7 ont été désignés par le CSE du Réseau France 3.

Le bureau du CIORTF est composé d'une alliance CGT-CFDT-FO.

Les principaux projets du CIORTF du moment :

- le déménagement du siège du comité pour un local proche de la Porte d'Orléans (pour fin mars 2023)
- le rachat des centres qui appartiennent à TDF (Beg Meil et Val Louron)

Quel budget pour 2023 ?

8,3 M€ pour les investissements (versus 3,2 M€ en 2022) et 18,7 M€ pour le fonctionnement (versus 19,2 M€ en 2022).

Concernant les investissements, 3,3 M€ sont notamment budgétés pour le rachat des centres de Beg Meil et Val Louron, et 2,2 M€ pour l'entretien des centres.

Petit focus sur le fonctionnement :

Le bureau actuel a engagé une réorganisation et une modernisation du fonctionnement, suite au rapport de la cour des comptes et des audits diligents.

Les services « réservations vacances », « développement des activités » et « relations extérieures » ont été regroupés en un « pôle vacances ».

Un sujet va être à régler : le problème du site internet : cela dure depuis 7 ans et le site n'est toujours pas opérationnel !

A noter :

Les tarifs des activités n'ont pas augmenté depuis 3 ans (malgré les charges qui explosent sur l'énergie et les coûts de transport notamment. Le CI a fait le choix d'absorber ces surcoûts sur sa trésorerie, encore en 2023.

A noter aussi :

Un partenariat est toujours en cours avec le Secours populaire.

Après des difficultés en 2021, la jauge a été revue à la baisse et les séjours se sont bien passés cet été.

Un gros enjeu pour les années à venir : la question du développement durable, la gestion des déchets, et les déplacements. Le CIORTF envisage de se faire accompagner par un organisme spécialisé.



[Ci-joint cr casci ortf](#)

Commission des marchés

Cette commission s'est réunie en marge de ce CSE de février par rapport à des projets de voyages engagés par les commissions ASC de Marseille et Antibes.

Côté Antibes, il s'agissait de sélectionner le voyageur pour un voyage au Kenya.

Côté Marseille, il s'agissait de sélectionner 2 voyageurs pour 2 voyages, au Kenya et à Los Angeles.

Les différentes offres ont été examinées avec une méthode de cotation, et la commission a attribué les 3 marchés aux voyageurs les mieux disants.

Prochain CSE du Réseau prévu les 22 et 23 mars

Vos élus CSE • réseau : Titulaires : Grégory HEN - Laurence ROMET - Emeline DROXLER - Bruno DEMANGE - Teddy CARUEL • **Suppléants:** Sabrina MARTIN • **Représentant Syndical :** Sébastien LEBAILLY